



RCS : SALON DE PROVENCE

Code greffe : 1304

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de SALON DE PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 01048

Numéro SIREN : 417 491 982

Nom ou dénomination : LYONDELLBASELL HOLDINGS FRANCE SAS

Ce dépôt a été enregistré le 02/11/2015 sous le numéro de dépôt 3396

# LYONDELLBASELL SYRMA

Société par actions simplifiée au capital de €. 37.000  
Siège social : Raffinerie de Berre Chemin Départemental 54, 13130 Berre l'Etang  
539 108 233 RCS Salon de Provence

---

## PROCÈS-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE EN DATE DU 30 OCTOBRE 2015

*Modification du Président*

L'an deux mille quinze,  
Le 30 octobre 2015,

L'Associé unique de la société LYONDELLBASELL SYRMA (ci-après la "**Société**")

La société LyondellBasell Holdings France, société par actions simplifiée au capital de €. 1.369.619.940, dont le siège social est situé à Raffinerie de Berre, Chemin Départemental 54, 13130, Berre-l'Etang, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Salon-de-Provence sous le n° 417 491 982, détient 100% du capital de la société (ci-après l' "**Associé unique**"), représentée par M. Richard Roudeix, son Président,

A pris les décisions suivantes dans un acte sur l'ordre du jour suivant :

- Constatation de la démission de Monsieur Richard Roudeix de ses fonctions de Président,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement, fixation de ses pouvoirs et détermination de sa rémunération,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

La société PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire, a été dûment informé des présentes décisions.

### **PREMIERE DECISION**

L'Associé Unique prend acte de la démission de Monsieur Richard Roudeix de ses fonctions de Président de la Société avec effet à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2015. L'associé unique le dispense du préavis de 30 jours prévu à l'article 13 ses statuts.

L'Associé Unique donne à Monsieur Richard Roudeix quitus de sa gestion pour ses fonctions de Président et le remercie pour les services rendus à la Société.

### **DEUXIEME DECISION**

L'Associé Unique décide de nommer en remplacement, avec effet à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2015, en qualité de Président de la Société :

La société LYONDELLBASELL HOLDINGS FRANCE SAS

Société par actions simplifiée au capital de 1.369.619.940 euros dont le siège social est Raffinerie de Berre – Chemin départemental 54 – 13130 Berre l'Etang, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Salon de Provence sous le numéro 417 491 982.

La société LYONDELLBASELL HOLDINGS FRANCE SAS est nommée conformément à l'article 13 des statuts pour une durée indéterminée.

Conformément à l'article 13 des statuts de la Société, la société LYONDELLBASELL HOLDINGS FRANCE SAS représentera la Société vis-à-vis des tiers et sera investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société dans la limite de l'objet social et des pouvoirs que la loi confère à l'Associé Unique et exercera ses pouvoirs conformément aux statuts.

La société LYONDELLBASELL HOLDINGS FRANCE SAS préalablement pressentie, a déclaré accepter les fonctions de Président qui viendrait à lui être confiées, n'être frappée d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice de ce mandat.

### **TROISIEME DECISION**

L'Associé Unique décide que la société LYONDELLBASELL HOLDINGS FRANCE SAS ne percevra aucune rémunération au titre de son mandat de Président. Cependant, elle aura droit, sur présentation de justificatifs, au remboursement de ses frais exposés dans le cadre de l'exercice de son mandat.

### **QUATRIEME DECISION**

L'Associé Unique confère tous pouvoirs à La Loi, 33 rue des Jeûneurs, 75002 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 572 098 507, de pour et au nom de la Société, faire au Tribunal de Commerce compétent, les formalités subséquentes, au Registre du Commerce et des Sociétés concernant ladite société, et de certifier conforme les actes visés à l'article R123-102 du Code de Commerce dans le cadre de l'article R 123-4 du Code de Commerce. En conséquence, faire toutes déclarations et démarches, produire toutes pièces justificatives, effectuer tout dépôt de pièces, signer tous documents, requêtes et documents utiles, élire domicile, substituer en totalité ou en partie, et en général, faire tout ce qui sera nécessaire

\* \* \*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par  
l'Associé unique.

W

  
LYONDELLBASELL HOLDINGS FRANCE

Associé unique  
M. Richard Roudeix